

Un mot à propos de la célébration du soixantième anniversaire de la Confédération. Je me joins aux orateurs précédents pour exprimer le plaisir, la fierté et l'honneur que nous aurons de recevoir à cette occasion Son Altesse Royale le prince de Galles. Je sais, par les conversations que j'ai eu l'avantage de tenir avec Son Altesse Royale au cours de mon voyage en Angleterre, qu'elle anticipe avec grand plaisir sa visite au Canada l'année prochaine et qu'à moins de circonstances tout à fait imprévues, rien ne l'empêchera d'être avec nous durant cette célébration. Va sans dire, Son Altesse Royale sera l'objet d'une réception vraiment royale quand elle reviendra au Canada.

Puis-je ajouter que la bienvenue qui sera souhaitée au premier ministre d'Angleterre sera aussi cordiale que puissent la faire les citoyens du Canada? Comme le disait mon honorable ami cet après-midi, ce sera la première fois qu'un premier ministre anglais se rendra dans l'un des grands dominions pendant qu'il est au pouvoir. Tous ceux qui ont eu le plaisir de connaître le très honorable M. Baldwin, j'en suis sûr, espèrent ardemment qu'il lui sera possible d'être l'un de nos hôtes pendant la célébration du sixième anniversaire de la Confédération.

Le peuple canadien désire sans doute que le Gouvernement invite aussi les premiers ministres des autres dominions autonomes. Comme ils assistaient tous récemment à la Conférence impériale et qu'ils ont été longtemps absents de leur pays, il leur sera peut-être difficile d'être présents, mais nous espérons qu'au cas où ils seraient empêchés de venir, des ministres de leurs gouvernements et peut-être des délégations parlementaires de leurs pays pourront assister aux fêtes. A mon avis, des événements comme celui-là fournissent aux hommes publics des différentes parties de l'empire britannique la meilleure occasion de se réunir et d'approfondir les grands desseins, les grandes vues et les grands idéaux qui leur sont communs. Il ne peut résulter que du bien, j'en suis sûr, d'un événement qui contribuera à rassembler des quatre coins du monde les citoyens des pays constituant le grand empire auquel nous appartenons.

Permettez-moi de continuer ce que j'ai à dire en relevant, dans l'ordre qu'il a suivi, les commentaires faits par mon honorable ami. D'abord, je puis faire observer que la plupart des articles du discours du trône semblent vraiment conformes à sa manière de voir. En tout cas, il n'a pas commenté la plus grande partie du discours. Et je déduis de son silence à cet égard que le discours, dans l'ensemble, lui apparaît sous un jour favorable, comme je devais le prévoir. Toutefois, dans le cours de ses

remarques, il a critiqué un ou deux passages du programme énoncé dans ce discours.

Il a fait une certaine remarque qui ne se rapporte pas particulièrement à aucun passage du discours du trône, mais c'était plutôt, j'imagine, une façon de soulager son dépit: la représentation nationale dans l'Assemblée n'est pas, selon lui, aussi conforme qu'elle le devrait à la composition numérique de la population. Il a indiqué que le nombre global de votes donnés à son parti devrait lui assurer, numériquement parlant, un plus grand nombre de représentants à la Chambre. Permettez-moi de lui rappeler que la délimitation des circonscriptions, dans leur forme actuelle et telles qu'elles existaient durant la dernière campagne, est l'œuvre d'un comité mixte dont il faisait lui-même partie, si je ne me trompe. Mon honorable ami hoche la tête. Je fais erreur, mais en tout cas, deux ou trois députés de son parti étaient membres de ce comité. Mon honorable ami de Québec-Est (M. Lapointe) me rappelle que l'ancien député d'Oxford-Sud (M. Sutherland) était un membre de ce comité, et on peut être assuré, je pense, que tout comité dont faisait partie M. Sutherland a dû prendre assez à cœur les intérêts du parti conservateur. Lors du dépôt de ce rapport à la Chambre, tous les députés, sans distinction de parti, l'ont approuvé, et il a été adopté à l'unanimité, sans voix discordante. En d'autres termes, de l'aveu général, dans la préparation de la carte électorale, le Gouvernement s'était efforcé d'accorder à toutes les parties du pays une représentation tout à fait équitable et juste.

Permettez-moi d'ajouter ceci: mon honorable ami a signalé comme un mal le fait que dans certaines régions les minorités n'ont pas de représentants dans l'Assemblée. Il n'a pas proposé de remède, il a montré le mal et il s'est immédiatement écarté du seul remède manifeste qui se présente à l'esprit: l'application, jusqu'à un certain degré à tout le moins, de la représentation proportionnelle ou du vote unique transférable. Pour peu que mon honorable ami veuille réfléchir aux collèges électoraux d'où viennent ses députés, il conviendra que, dans une mesure considérable, ils viennent des grandes villes. Toronto, par exemple. Je vois là-bas des sièges occupés par environ onze députés élus par les suffrages donnés dans cette ruche tory. Toronto élit directement ou indirectement onze députés en tout. Ce sont tous des tories; il n'y a pas un seul libéral parmi eux. Mon honorable ami n'alléguera certes pas que les libéraux ne sont pas assez nombreux à Toronto pour avoir droit à au moins un représentant dans cette Assemblée. Si le choix des électeurs s'accomplissait équitablement et en vertu du seul principe du nombre, cette ville nous enverrait plusieurs députés libéraux,

[Le très hon. Mackenzie King.]